

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITÉS SPORTIVES PAYANTES

Nom :	Né (e) le : ___/___/_____
Prénom :	Email :@.....
Adresse :	Etablissement fréquenté en septembre 2017 :
Téléphone :
+ CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 3 ANS OBLIGATOIRE	Classe ou profession

Cocher l'activité (ou les activités) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire ou votre enfant :

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES ADULTES INSCRIPTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION DES SPORTS

<input type="checkbox"/> Abdos flash (option) Lundi 18h / 18h30 Gymnase Broustal Suivi de	<input type="checkbox"/> Cardio boxing Mercredi 18h30 / 19h30 Gymnase Broustal
<input type="checkbox"/> Fitness niveau débutant Lundi de 18h30 à 20h Gymnase Broustal	<input type="checkbox"/> Accessible Fitness (pour les parents) Mercredi 9h15 / 10h15 Gymnase Guimier
<input type="checkbox"/> Accessible Fitness (pour les parents) Mardi de 9h15 à 10h15 Gymnase Broustal	<input type="checkbox"/> Fitness (Circuit training) Vendredi de 18h45 à 19h45 Gymnase Broustal
<input type="checkbox"/> Fitness « niveau intermédiaire » Mardi de 18h30 à 19h30 Gymnase Broustal	<input type="checkbox"/> Randonnée Vendredi de 9h30 à 11h30 RDV au parking Casanova

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES SENIORS (+55 ANS) INSCRIPTIONS AUPRÈS DU CCAS

<input type="checkbox"/> Gymnastique Douce Mercredi de 10h45 / 11h45 Gymnase Broustal	<input type="checkbox"/> Gymnastique douce Vendredi 10h45 / 11h45 Gymnase Broustal
--	---



RÉGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES ADULTES ET SENIORS

Vous devez être né avant le 31/08/1999 pour pouvoir participer aux activités adultes.

Vous devez être à la retraite pour pouvoir participer aux activités seniors.

Désinscription et modalité de remboursement

Dans le cas d'une désinscription, le participant s'engage à prévenir par courrier le secrétariat du service des sports de la Mairie pour les activités adultes et le secrétariat du CCAS pour les activités Seniors.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf dans le cas d'un déménagement, pour raison médicale ou pour changement de situation professionnelle. Dans ce cas, le participant devra fournir à la direction des sports ou au CCAS (01 30 69 19 18) le cas échéant, un document justifiant cette annulation.

Fonctionnement et responsabilité

Tout retardataire peut se voir refuser l'accès au cours afin de ne pas perturber la séance.

Tout départ anticipé devra être justifié auprès de l'éducateur qui encadre la séance. Tout abus pourra être sanctionné d'une radiation du cours sans remboursement.

Tout comportement inadapté au cours de la séance envers l'éducateur et les participants pourrait également entraîner la radiation du cours sans remboursement.

En cas d'absence prévue, nous vous demandons de bien vouloir prévenir le secrétariat de la Direction des Sports au 01 30 69 18 89

Lu et approuvé le

Signature

